

REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX CONSEILS D'ECOLE 2017/2018

N°1	Les parents s'inquiètent de la hausse des effectifs et en même temps de la perte de la ludothèque puisque la salle sera occupée par la 21ème classe.	La hausse d'effectifs sur Clos-d'en-Haut a finalement été contenue à l'occasion de cette rentrée scolaire. L'ouverture d'une classe a permis d'alléger le nombre moyen d'enfants par classe (25,7) et de se ménager une "soupape" pour l'avenir en cas de hausse des effectifs. Nos prévisions d'effectifs à cinq ans (avec les éléments à ce jour à notre disposition) laissent augurer la possibilité d'absorber au sein de 21 classes les effectifs scolaires pour cette école.
N°1	Le budget pour les projets scolaires sera-t-il le même l'année prochaine, les effectifs étant en hausse ?	Le budget pour les projets scolaires est maintenu. Il est calculé suivant les effectifs des écoles, sur la base de 10 euros maximum par enfant scolarisé.
N°1	Les parents s'étonnent que ce soit les enseignants qui déménagent eux-mêmes leur classe à l'occasion des travaux.	Il est demandé aux enseignants de faire la mise en carton et les manipulations dites légères. Les manipulations dites lourdes sont effectuées par les services municipaux ou l'entreprise en charge des travaux.
N°1	Le problème de chauffage dans les préfabriqués n'est toujours pas réglé (problème de sonde).	Comme déjà mentionné lors du conseil n°3 de l'année 2016/2017, il est demandé de remplir le formulaire de demande de petits travaux afin de faire intervenir un technicien ou d'observer si nécessaire la procédure de demande urgente.
N°1	Les petits travaux des écoles sont faits une fois par trimestre mais cela pose quelques problèmes car certains travaux nécessitent une intervention rapide.	Une procédure de demande d'intervention urgente est prévue (Cf. Guide du directeur d'école page 20) ; elle est régulièrement activée par les écoles quand c'est nécessaire.
N°1	Remplacement du mobilier de classe usagé : 7 classes sont encore équipées en tables et chaises des années 1980.	Concernant le renouvellement intégral du mobilier d'une classe, les demandes seront étudiées à l'automne, en fonction des crédits disponibles après équipement des classes qui auront ouvert en septembre. Les écoles peuvent faire une demande de renouvellement via le formulaire d'investissement (Cf. Guide du directeur d'école page 21), lesquelles sont ensuite arbitrées par la Ville. 6 classes (dont 2 à Clos-d'en-Haut) ont été intégralement équipées de mobilier neuf en 2017.
N°1	Modification de l'accès à l'école : Les parents d'élèves ne trouvent pas acceptable la lettre de la mairie.	Dans sa réponse, la Ville abordait deux aspects : l'aménagement d'un nouvel accès et la sécurité aux abords de l'école. En ce qui concerne le premier aspect, la Ville précisait qu'elle ne disposait pas des ressources financières suffisantes pour aménager un nouvel accès, au vu du budget déjà nécessaire pour entretenir et pérenniser le bâti existant de son patrimoine. Sur le deuxième aspect, il est manifeste et admis que les différents dangers constatés sont dus au nombre important de véhicules stationnés aux abords de l'école aux heures d'entrée et de sortie. A nombre d'élèves constant, le seul levier efficace est la diminution du nombre d'usagers se déplaçant en voiture pour amener leurs enfants à l'école. La Ville ne fait que relever ce constat d'évidence tout en ayant bien conscience de la contrainte que cela impose aux familles. Il s'agit cependant d'une question bien plus globale qui ne concerne pas uniquement la Ville de Conflans-Sainte-Honorine.
N°1	Les parents d'élèves demandent à ce que la police municipale ne fasse pas que passer dans la rue mais assure une présence physique et visible régulièrement aux carrefours autour de l'école.	La police municipale assure une présence effective dans la limite de ses moyens. Elle doit assurer une forte amplitude horaire et suppléer régulièrement la police nationale, dont le commissariat couvre un vaste zone de compétence.
N°1	Les parents d'élèves regrettent la communication unique sur le site de la ville pour accéder aux dossiers périscolaires. Ils demandent à ce qu'une communication adéquate soit faite et que les parents puissent accéder facilement aux dossiers papiers (les horaires de la mairie ne correspondent pas aux horaires des parents).	Un courrier a été adressé à toutes les familles pour les informer que dorénavant les dossiers périscolaires ne seraient plus adressés par courrier mais disponibles sur le site internet de la Ville ainsi qu'au guichet unique place Romagné. La Ville, à l'instar de nombreux autres services publics, s'engage dans une démarche de dématérialisation qui pour être cohérente et efficace, ne permet pas de conserver une double pratique avec les supports papiers. En revanche, les familles éloignées de la pratique numérique peuvent trouver un accompagnement personnalisé au sein de Guichet Unique.
N°1	Mise en place des coordinations éducatives avec le périscolaire.	Le Projet Educatif de Territoire prévoit deux modalités de concertation : 5 rendez-vous annuels formalisés entre les directeurs d'école et d'accueil de loisirs, ainsi que la réunion d'un groupe de suivi par an et par groupe scolaire (à la fin de l'hiver). Les partenaires sont libres localement de convenir d'autres moments de rencontre, sous réserve bien entendu de la disponibilité de chacun. Le service Enfance-Scolarité se tient à leur disposition en ce sens.
N°1	Difficulté de fonctionnement du TNI de la classe de Madame VOISIN.	Un TBI nouvelle génération viendra remplacer l'actuel avant la fin de l'année civile.